

PARIS Alain

30 novembre 2021, retrait sans remplacement

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 30 novembre 2021, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

Le retrait de Maître Alain PARIS, commissaire-priseur associé, membre de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée «SELARL GODY-BAUBAU, MAICHE, PARIS, RIVIERE», titulaire d'un office de commissaire-priseur à la résidence de Chartres (Eure et Loir), a pris effet.

La dénomination sociale de la société est ainsi modifiée : "GDC judiciaire".
